



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-172

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DDT 79

79-2020-12-28-001 - Arrêté portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres (2 pages)

Page 3

DDT 79

79-2020-12-28-001

Arrêté portant organisation des services de la direction
départementale des territoires des Deux-Sèvres

Arrêté préfectoral portant nouvelle organisation de la DDT 79

Direction Départementale des Territoires
Secrétariat Général

ARRÊTÉ
portant organisation des services
de la direction départementale des territoires
des Deux-Sèvres

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2020 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'avis émis par le comité technique de la DDT au cours de sa séance du 19 novembre 2020 sur la modification de l'organigramme de la DDT ;

Vu l'avis du comité de l'administration régionale du 16 décembre 2020 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'organisation générale de la direction départementale des territoires est fixée ainsi qu'il suit :

Direction

Directeur
Directeur adjoint
Secrétariat de direction
Chargé de communication

Mission cohésion des territoires

Service Agriculture et Territoires

Aides Directes et Mesures Agro-Environnementales
Aménagement Rural et Politique Foncière
Modernisation, Agriculture Durable

Service Eau et Environnement

Animation MISEN/Planification
Environnement et Biodiversité
Gestion de l'eau
Mission Police de l'Environnement
Natura 2000
Ouvrages et Travaux

Service Prospective, Planification et Habitat

Habitat parc privé
Habitat parc public
Planification Risques
Prospective

Service Transition Écologique Réglementation Sécurité

Affaires juridiques
Bâtiment accessibilité
Droit des sols et fiscalité urbanisme
Éducation routière
Sécurité routière et gestion de crise
Transition écologique

Article 2

Les fonctions support de la DDT sont assurées par un service mutualisé, la direction du secrétariat général commun départemental, rattachée à la préfecture.

Article 3

L'arrêté préfectoral du 3 juin 2020 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres est abrogé à compter du 1er janvier 2021.

Le présent arrêté prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2021.

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Niort, le 28 DEC. 2020



Emmanuel AUBRY